



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2017-36

Objet : Délibération portant élargissement du groupement de commande entre la communauté de communes et des communes pour les travaux « voirie investissement 2018 » à la commune de Pompignac

Conseillers en exercice	30	Pour	28
Conseillers présents	23	Contre	0
Quorum	16		
Conseillers représentés	5	L'an 2017, le 17 octobre à 20h, les conseillers communautaires de la	
Suffrages exprimés	28	Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement	
		convoqués se sont réunis à la salle de la Fontaine à Tresses, sous la	
		présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE	
Date de convocation	06/X/2017		
Date d'affichage	06/X/2017		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Christian SOUBIE**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc AVINEN	Sallebœuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux	X	
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire	X	
Françoise IMMÉR	Pompignac	X	
Alain LAFONTANA	Bonnetan		Alain BARGUE
Evelyne LAVIE	Sallebœuf		Marc AVINEN
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux		
Florent LODDO	Pompignac		Françoise IMMÉR
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Salleboeuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac		Bernard CROS
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux		Frank MONTEL

Affiché, le

19 OCT. 2017

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20171018-D2017-36-DE
Date de réception préfecture : 18/10/2017

N° 2017-36

Objet : Délibération portant élargissement du groupement de commande entre la communauté de communes et des communes pour les travaux « voirie investissement 2018 » à la commune de Pompignac

Vu la réglementation relative aux Marchés Publics

Vu la délibération n° 2017-20 du conseil communautaire adopté le 11 juillet 2017 portant constitution du groupement de commande entre la communauté de communes et 7 communes

Vu la délibération n° 05/27-10-2017 du conseil municipal de Pompignac en date du 27 septembre 2017 décidant d'intégrer le groupement de commande

Rapport de synthèse :

La communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" engage depuis plusieurs années un marché à procédure adaptée pour les opérations de réhabilitation de la voirie communautaire.

En parallèle, les communes engagent des travaux sur la voirie relevant de leur compétence. Des communes membres ont souhaité pouvoir s'associer à la communauté de communes pour le lancement de la consultation en vue de choisir une même entreprise et par là même de bénéficier d'un effet-masse sur les conditions d'exécution des prestations.

Il a alors été proposé de mettre en place un groupement de commande entre la communauté de communes et des communes volontaires dont la communauté de communes a été le coordonnateur. Cette démarche initiée en 2011 a été un succès. La démarche collective pour les travaux de 2018 a été renouvelée.

Le groupement de commande implique une définition précise des besoins par chacun des membres du groupement afin que le maître d'œuvre de la communauté de communes puisse rédiger un dossier de consultation commun en se coordonnant avec le maître d'œuvre des communes concernées.

Une fois la sélection d'une entreprise unique, chaque membre du groupement signera **obligatoirement** un acte d'engagement avec l'entreprise **collectivement** retenue (sans possibilité de retrait). Chaque membre suivra directement l'exécution de sa part de marché et assurera le paiement direct.

La commune de Pompignac a décidé de rejoindre cette action de mutualisation pour 2018 et a désigné Mme Céline Deligny pour faire partie de la commission du groupement en charge d'étudier les offres et de proposer au Président le choix de l'attributaire.

Il est proposé au conseil communautaire d'élargir le Groupement de commande « voirie 2018 » à la commune de Pompignac.

Après avoir entendu le rapport d'Alain Bague, vice-président « Voirie, Bâtiments ».

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'intégrer la commune de Pompignac au groupement de commande pour la programmation de voirie 2018 initialement constitué entre la communauté de communes et les communes de Bonnetan, Camarsac, Carignan de Bordeaux, Croignon, Fargues Saint-Hilaire, Sallebœuf et Tresses.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 17 octobre 2017

Le Président

Pour extrait conforme

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20171018-D2017-36-DE
JEAN-PIERRE COUJAT
Date de réception préfecture : 18/10/2017